

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	6
Membres absents	3
Secrétaire de séance	Laura Strulovici
Date de la convocation des conseillers	21 mai 2025
Date de l'affichage de la convocation	21 mai 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET Madame Christelle RODRIGUES, Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERÉ (**arrivé à 19 h 10**) Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERÉ

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Emma ABREU
Madame Danièle KAMENI

OBJET : Division de la parcelle B n°1184 sise rue Joseph Lhoste – terrain du lycée

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu le Code Civil et notamment l'article 1591,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment l'article L2111-1 et suivants,

Vu le projet de construction d'un lycée sur la commune, mené en partenariat avec la Région ;

Vu l'acquisition par la commune, en avril 2024, d'une parcelle destinée à accueillir ledit projet, et la prise de possession effective au 1er mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 19 mai 2025,

Considérant qu'il convient désormais de procéder à la division parcellaire du terrain afin de définir l'emprise exacte destinée à l'implantation du lycée ;

Considérant que cette division est une étape nécessaire à la poursuite du projet, notamment pour permettre les formalités d'aménagement et de gestion foncière ultérieures ;

Considérant la nécessité de créer de nouvelles parcelles sur le domaine public en vue du nouvel alignement lié à l'implantation du futur lycée,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1er

APPROUVE le principe de la division parcellaire de la propriété communale cadastrée section B n°1184, dans le cadre du projet de construction du futur lycée.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à cette division, à engager toute procédure nécessaire, y compris auprès d'un géomètre-expert, et à effectuer les formalités administratives y afférentes.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

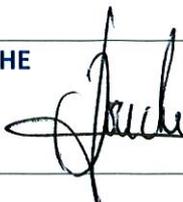
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Laura STRULOVICI Secrétaire de séance



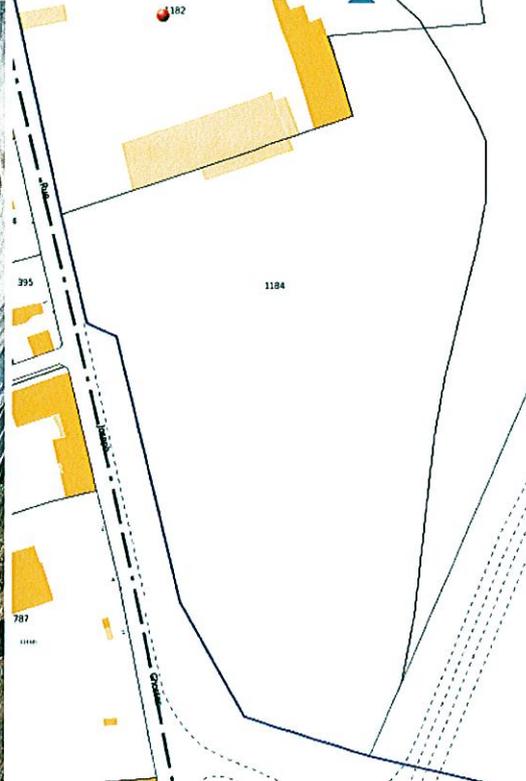
Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10821-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Localisation de la parcelle B n°1184 :

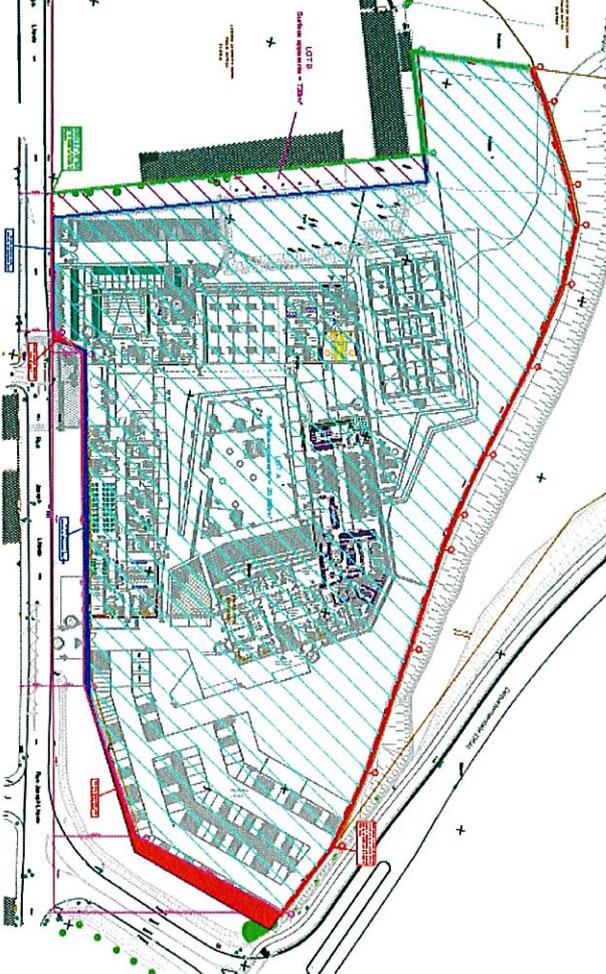
Plan de situation :



Plan de cadastre :



Plan prévisionnel de division (non définitif) :



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250603-25_10821-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025